

La transparence des finances publiques : vers un nouveau modèle



Colloque international des finances publiques

PREMIERE TABLE RONDE : TRANSPARENCE ET DECISION FINANCIERE

Rabat,

Le 07 Septembre 2012



Discours introductif du
Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances
chargé du Budget

Messieurs les Ministres,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Il m'est particulièrement agréable, aujourd'hui, de contribuer aux travaux de ce rendez-vous annuel, de réflexion et d'échanges, au sujet de problématiques communes soulevées par la gestion des finances publiques dans nos deux pays amis.

Et c'est à ce titre, mais pas seulement, que **je loue le continuum de sens** qui découle de l'organisation, chaque année, de ce colloque riche en débats de haut niveau.

Pas seulement ... parce que le thème choisi pour l'édition de cette année, par les organisateurs, que je salue et remercie au passage et au demeurant, à savoir « la transparence des finances publiques », **dénote de l'ambition et de la maturité qui caractérisent désormais nos débats et nos systèmes de finances publiques.**

Il m'échoit donc, après la séance d'ouverture de tout à l'heure, le plaisir et l'honneur de coordonner la réflexion de cette première table ronde consacrée à la « **transparence et décision financière publique** ».

Mesdames et messieurs,

La nouvelle Constitution marocaine a consacré **expressément** la valeur de la transparence **dans pas moins de sept articles** concernant des domaines de la plus haute importance pour la construction démocratique de notre pays : élections, nominations aux emplois supérieurs, reddition des comptes, bonne gouvernance, garantie de la libre concurrence ...

Notre loi fondamentale a, par ailleurs, **garanti le droit d'accès des citoyennes et des citoyens à l'information** détenue par l'administration publique, **constitutionnalisé la loi de règlement** et **investi la cour des comptes d'une mission** de protection des principes et valeurs de bonne gouvernance, de transparence et de reddition des comptes de l'Etat et des organismes publics.

Le droit, désormais constitutionnel, d'accès à l'information publique sous-tend l'objectif de promotion de **la démocratie participative** à travers l'implication des citoyennes et des citoyens dans **les politiques publiques** et **les choix budgétaires** concernant la collectivité nationale.

C'est dire l'accent mis par la Constitution du premier juillet 2011 sur cette **valeur des valeurs**, qu'est la transparence, et notamment dans le domaine particulier et crucial des finances publiques.

La transparence ne devrait pas et **ne doit en aucun cas se transformer en verbiage, en jargon à la mode.**

La transparence doit être **imprimée et gravée** dans le marbre de nos lois, de nos règlements, de notre système de gouvernance et de notre pratique de tous les jours.

C'est à cette condition que l'on construira **cette institution invisible** comme l'appelait le prix Nobel d'économie Kenneth Joseph Arrow. **J'ai nommé LA CONFIANCE**. La confiance dans nos **institutions**, la confiance dans notre **économie**, la confiance dans notre **administration**.

Mesdames et messieurs, je ne saurais me substituer aux valeureux orateurs qui vont animer cette table ronde, ni circonscrire les problématiques importantes qu'ils vont analyser, mais permettez-moi d'introduire modestement leurs interventions par quelques considérations d'ordre général.

Premièrement, le Maroc a enregistré, même à législation constante, des progrès importants dans ce domaine à travers :

- la publication d'une documentation budgétaire dans le cadre de la présentation du projet de la loi de finances, une documentation assez complète mais qui reste perfectible bien évidemment ;
- la disponibilisation d'une information exhaustive sur le niveau et la composition de la dette du Trésor ;
- la diffusion d'un budget du citoyen, un pas nouveau en 2012 vers plus de transparence.

Des progrès restent à faire en matière de diffusion d'états décrivant l'impact budgétaire **de passifs éventuels et de communication de la situation financière consolidée des administrations publiques** .

Relativement à ce dernier point, permettez-moi de souligner que **la transparence des finances publiques ne signifie pas, toujours et seulement, la prédisposition à donner le détail financier nécessaire**. Elle consiste, aussi, en la production de situations financières et comptables consolidées de l'ensemble des administrations publiques pour permettre de comparer, dans le temps et dans l'espace, l'état de santé de nos finances publiques selon une grille normative universelle.

Coller aux normes internationales en vigueur constitue, en effet, le meilleur moyen de conjuguer la promotion de la valeur de transparence à la mise à niveau et la modernisation de notre système de gouvernance des finances publiques.

Deuxièmement, La transparence des finances publiques exige **des garanties d'intégrité et de cohérence** des données macroéconomiques, budgétaires et comptables et des **garanties d'indépendance** des organismes en charge de la production de ces données.

Troisièmement, une **préparation et une exécution budgétaires transparentes** présupposent **un cadre macroéconomique exhaustif et homogène, un cadre formel rigoureux pour l'arbitrage budgétaire**, et un système comptable intégré et exhaustif adossé à un solide système d'information.

Quatrièmement, la transparence des finances publiques requiert **une définition claire des attributions et des responsabilités** au sein de l'ensemble de l'administration publique et des **relations institutionnelles régies par des**

règles claires et respectées entre l'administration centrale, d'une part, et les collectivités territoriales, les entreprises et établissements publics, d'autre part. Je suis sûr que tous ces aspects et bien d'autres seront approfondis davantage grâce à l'expérience de nos valeureux orateurs qui vont animer cette table de ronde sur le thème des budgets publics communication financière et information des citoyens.

Sans plus tarder, je donne la parole à Monsieur Lotfi Missoum, Chef de la Division de l'Inspection à la TGR, pour intervenir sur le thème des « Budgets publics, communication financière et information des citoyens ».